

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **24**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **3**

**OBJET : Remboursement
de frais aux élus –
mandat spécial**

SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 19 juin 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaients présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel
COMBRONDE, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,
Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX,
Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

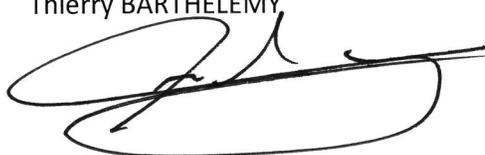
Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,
Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Pepa CAENEN à Claude GOUILLON-CHENOT,
Serap ALP à Eric BOUCOURT,
Christophe MANKA à Hélène BOUDON,

Etaients absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Farida LAID,

Secrétaire de séance :

Thierry BARTHELEMY



REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX ELUS – MANDAT SPECIAL

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-18 et suivants;
- **Vu** la nécessité de délibérer pour donner un mandat spécial au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux pour les missions accomplies dans l'intérêt de la collectivité, en dehors de leurs activités courantes ;
- **Considérant** le déplacement prévu à TANDIL, en Argentine, du 12 au 20 octobre 2024, d'une délégation de professionnels de la Coutellerie, d'élus et de fonctionnaires pour représenter la Commune de Thiers dans le cadre des « Rencontres mondiales de la coutellerie » ;

Un programme d'actions est prévu, dans le cadre des « Rencontres mondiales de la coutellerie », en plusieurs temps.

Dans un premier temps :

- Voyage d'étude France/Argentine dans le but d'approfondir les échanges entre couteliers du 25 septembre 2023 au 2 octobre 2023.
- Visite de l'offre de formation et d'entreprises locales.

Dans un second temps, une délégation thiernoise se rendra à TANDIL à l'automne 2024 pour compléter l'action autour de la formation, de l'expertise avec une mission d'audit en Argentine en vue de la création d'une école de coutellerie et à terme la possibilité d'un échange d'étudiants entre les bassins couteliers.

Une précédente édition a eu lieu à Albacete en 2022 et une délégation composée de 5 personnes de TANDIL est venue à Thiers du 25 au 29 septembre 2023.

Ces actions sont soutenues par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères au travers d'une aide financière accordée à la Ville. Cette subvention de 40 000 euros, notifiée, doit permettre de prendre en charge les dépenses (transport / repas / nuitées) dans les différentes étapes du projet.

Suite au bilan des actions présentées au Ministère de l'Europe, un complément de 15 600 euros a été alloué pour renforcer les échanges entre les deux collectivités. La notification est prévue pour juillet 2024.

Dans le cadre des Journées mondiales de la coutellerie organisées par TANDIL (Argentine) du 14 au 18 octobre 2024, la visite-retour de la délégation thiernoise à TANDIL du projet de coopération décentralisée Thiers- TANDIL « Synergies et complémentarité entre la coutellerie de deux continents », financée par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères de 2023 à 2025, est organisée.

La délégation-retour sera composée de 5 personnes :

- Laurent BEAL, Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie,
- David BONNET, Lycée Jean Zay,
- Dominique CHAMBRIARD, Confrérie du couteau de Thiers ou
- Quentin FESSELET, atelier du moment,
- Olivier BONTOUX, entreprise Rodier Rodier,

La visite-retour de la délégation est prévue du 12 au 20 octobre 2024.

Le projet financé par le Ministère a comme budget prévisionnel :

| | Montant | Commentaires |
|---|-------------|--|
| Voyages Thiers- TANDIL pour 5 personnes : | 7 500 euros | Billet d'avion Lyon-Buenos-Aires + déplacement à Lyon + déplacement à TANDIL (bus) |
| Nuitées 5 personnes | 2 250 euros | A verser à TANDIL |
| Transferts internes | 500 euros | A verser à TANDIL |
| Repas 5 personnes | 450 euros | A verser à TANDIL |

Les dépenses prévisionnelles sont de l'ordre de :

- Billet d'avion Lyon-Buenos-Aires : actuellement de l'ordre de 1 300 euros par personnes A/R ;
- Déplacement Thiers-aéroport de Lyon : 200 euros ;
- Déplacement aéroport de Buenos-Aires – TANDIL : 100 euros aller/retour pour 5 personnes en bus (sous réserve de la nécessité d'une nuitée à Buenos-Aires selon horaires avion).
- Restauration pour 5 personnes sur 6 jours : 450 euros.

Ces dépenses seront, pour partie, prises en charges par la Régie n°66 modifiée lors du présent Conseil Municipal au point n°9.14.

Les objectifs du projet de coopération décentralisé étant de :

- 1) Elaborer un protocole de qualité pour TANDIL,
- 2) Concevoir un atelier professionnel à TANDIL,
- 3) Organiser à terme la formation de couteliers, nous avons ciblé les travaux de la délégation sur le lien à la formation et la coopération artisans-industriels couteliers.

5 temps de travail seront organisés en marge ou au sein des Journées mondiales de la coutellerie (des activités pourront se dérouler les lundi 14 et vendredi 18 octobre, ainsi que le samedi 19 octobre, et pendant les différents temps d'interactions lors des journées mondiales dont le séminaire chercheurs-acteurs du jeudi 17 octobre matin :

- Démonstration de fabrication de couteau pliant : création sur place d'un couteau géant conçu par la confrérie de Thiers, avec du matériau fourni par le bassin industriel thiernois. Sculpture qui sera offerte au maire de TANDIL.
- Echanges sur les protocoles de qualité : présentation du protocole construit à TANDIL, discussions croisées : voir projet présenté lors des affilada de décembre 2023 à TANDIL par l'INTI et ses collaborateurs
- Présentation de la démarche de la Confrérie des couteliers de Thiers pour coopérer entre artisans, industriels et sous-traitants
- Mini formation aux savoir-faire de la coutellerie par les formateurs du CFAI et du Lycée Jean Zay pour illustrer les possibilités de formation de l'atelier professionnel
- Discussion sur les possibilités d'échanges d'étudiants (avec SIGMA à Clermont-Ferrand) et d'apprentis (via le CFAI) : modalités concrètes, perspectives pour les années qui viennent.

Le mandat spécial s'applique pour les élus et les fonctionnaires qui accompagnent cette délégation du 12 au 20 octobre 2024 à savoir :

- Stéphane RODIER, Maire de Thiers ;
- Florent MOLLE, Directeur du Musée de la Coutellerie et des sites patrimoniaux.

Les dépenses prévisionnelles sont de l'ordre de :

- Billet d'avion Lyon-Buenos-Aires : actuellement de l'ordre de 1 300 euros par personnes A/R ;

- Déplacement Thiers-aéroport de Lyon : 200 euros ;
- Déplacement aéroport de Buenos-Aires – TANDIL : 20 euros aller/retour pour 2 personnes en bus (sous réserve de la nécessité d'une nuitée à Buenos-Aires selon horaires avion) ;
- Restauration pour 2 personnes sur 6 jours : 180 euros (90 euros par personnes et par nuits sur 6 jours).

Ces dépenses seront, pour partie, prises en charges par la Régie n°66.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **Approuve** le remboursement des frais de transport, restauration et d'hébergement dans le cadre d'un mandat spécial pour le déplacement de la délégation composée de professionnels de la Coutellerie, d'un Maire et d'un fonctionnaire, entre le 12 et le 20 octobre 2024 à TANDIL, en Argentine, tel que présenté ci-dessus ;
- **Approuve** le remboursement :
 - aux frais réels des frais de transport, restauration et hébergement occasionnés dans l'accomplissement de ce mandat spécial sur présentation de justificatifs à Stéphane RODIER, et Florent MOLLE ;
 - à un prestataire d'hébergement, de restauration ou de transport sur bon de commande et facturation à la collectivité.

Le secrétaire de séance,



Thierry BARTHELEMY

le Maire,



Stéphane RODIER